

N°10/Avenue LUKUNDWE, Q. KELANGILE /Bloc Mpala, C. De Fungurume

Territoire de Lubudi, Province du Lualaba

Email: ong.adi.durable@gmail.com /Email: ipdhor.asbl@gmail.com

Tel:+243858239871 Tel:+243824744447



Communiqué de Presse conjoint N°007/ IPDHOR/ADID/OCT/ 2024

« Nouvelle Pollution de la Rivière DIPETA par l'usine de l'entreprise minière Tenke Fungurume Mining (TFM) »

L'Action pour le Développement Intégral et Durable (ADID) et l'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR), deux organisations de défense et de promotion des droits humains de la Société Civile, dénoncent un nouvel incident de pollution environnementale majeur.

❖ Faits

Le mardi 01 octobre 2024, vers 17h00, suite à une pluie dans la commune Urbano-Rurale de Fungurume, l'entreprise Tenke Fungurume Mining (TFM) aurait profité de l'occasion pour déverser des eaux toxiques dans la rivière Kamakanda, affluent de la rivière DIPETA.

Constatations

- Une alerte a été lancée le 2 octobre à 10h00 par la communauté riveraine de la DIPETA.
- Des pertes importantes d'écosystèmes aquatiques ont été signalées, notamment des poissons, des crabes et des espèces végétales.
- Lors de notre descente sur le terrain, nous avons constaté la présence de tuyaux installés par TFM, déversant des eaux dans la rivière Kamakanda.
- Ces eaux contaminées se déversent ensuite dans la rivière DIPETA.

Nos préoccupations

- 1. L'urgence de préserver les vies humaines et l'environnement.
- 2. L'inaction et l'indifférence apparentes du Gouvernement face aux cas répétés de pollution par TFM.
- 3. L'absence de sanctions et de publication des résultats d'analyses des échantillons prélevés lors des incidents précédents.

Eu égard ce qui précède, nous demandons :

À Son Excellence Madame la Ministre nationale de l'Environnement :

- 1. Diligenter une enquête indépendante pour déterminer l'origine des substances toxiques.
- 2. Sanctionner les responsables de ces déversements.
- 3. Assurer et auditer les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) de TFM.

Au Gouvernement Provincial :

- 1. Prélever et analyser des échantillons des eaux contaminées.
- 2. Renforcer les mécanismes de contrôle au sein de l'entreprise TFM.
 - Au Bourgmestre Urbano-Rural de Fungurume :
- 1. Sensibiliser la population à ne pas utiliser les eaux de la DIPETA ni consommer les poissons morts.

> Aux communautés locales de Fungurume

1. Abstenir à consommer et commercialiser les poissons ramassés dans la rivière DIPETA de la communauté locale

Nous appelons à une action urgente et décisive pour protéger notre environnement et la santé de nos communautés.

Fait à Fungurume le 03 /0ct/2024

✓ Pour IPDHOR : LEONARD ZAMA

Tél: +243 996 751 373

Email: <u>ipdhor.asbl@gmail.com</u>

✓ Pour ADID : Martin NAWEJ

Tél: +243 858 239 871

Email: ong.adi.durable@gmail.com

